

## Discours de Joschka Fischer sur le processus constitutionnel européen (Berlin, 24 février 2005)

**Légende:** Le 24 février 2005, Joschka Fischer, ministre allemand des Affaires étrangères, détaille devant le Bundestag les avancées de la Constitution européenne et plaide pour une ratification rapide par l'Assemblée du projet de traité constitutionnel.

**Source:** Discours sur le processus constitutionnel européen prononcé par M. Joschka Fischer, ministre fédéral des Affaires étrangères, devant le Bundestag, le 24 février 2005 à Berlin (extraits). [EN LIGNE]. [s.l.]: Auswärtiges Amt, [02.05.2005]. Disponible sur [http://www.auswaertiges-amt.de/www/fr/archiv\\_print?archiv\\_id=6971](http://www.auswaertiges-amt.de/www/fr/archiv_print?archiv_id=6971).

**Copyright:** (c) Auswärtiges Amt

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_joschka\\_fischer\\_sur\\_le\\_processus\\_constitutionnel\\_europeen\\_berlin\\_24\\_fevrier\\_2005-fr-93619130-81ae-4623-9f16-8ddd76ae63d8.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_joschka_fischer_sur_le_processus_constitutionnel_europeen_berlin_24_fevrier_2005-fr-93619130-81ae-4623-9f16-8ddd76ae63d8.html)

**Date de dernière mise à jour:** 05/09/2012

## Discours de Joschka Fischer sur le processus constitutionnel européen devant le Bundestag (Berlin, 24 février 2005)

Mesdames, Messieurs,

(...)

Le ministre-président du Land de Bade-Wurtemberg a bien fait de commencer (son discours) en soulignant la dimension historique (de l'intégration européenne). Cette année précisément, soixante ans après la fin de la tragédie de la Seconde guerre mondiale - nous venons de commémorer, il y a quelques jours, l'anniversaire de la libération du camp de concentration d'Auschwitz -, nous évoquons le souvenir des nuits de bombardement, de toute l'horreur de la destruction de l'Europe ainsi que de l'autodestruction de l'Allemagne. Parallèlement, nous discutons aujourd'hui d'une pièce maîtresse de l'intégration européenne, je veux parler de la constitution européenne. Au sein de l'Union des 25 comme de l'Alliance atlantique, l'Allemagne est aujourd'hui entourée de partenaires et d'amis.

Je ne saurais que souligner ce que vient de dire le ministre-président du Land de Bade-Wurtemberg: en général, on ne tire pas les enseignements de l'histoire mais les Européens l'ont fait. On retiendra deux faits importants: d'une part, la décision des États-Unis d'Amérique de continuer à s'engager après 1945 en faveur de la sécurité et de la liberté de l'Europe occidentale et par conséquent également de la partie ouest de l'Allemagne et de Berlin et, d'autre part, la vision d'une intégration européenne forgée par les deux grands hommes d'État français Robert Schuman et Jean Monnet qui l'ont transposée dans les traités européens avec Konrad Adenauer.

M. Teufel, je pense que vous avez montré par votre discours qu'en dépit de toutes les inévitables querelles de parti, il s'agit bien d'un projet commun. Il s'agit en effet de créer cette Europe de façon à garantir une paix durable sur ce continent. Cette idée n'a pas seulement présidé à sa fondation; il incombe aussi aux Européens de ne plus régler leurs différends sur le champ de bataille mais à la table de négociations. Que cela entraîne beaucoup de bureaucratie est dû au fait que les intérêts sont divergents: il y a de grands et de petits pays, nous avons un système fédéral et la France un système centralisé, certains États ont deux chambres et d'autres une seule et il y a des pays riches et des pays pauvres qui ont également besoin d'une compensation des intérêts au plan matériel.

La politique d'élargissement de l'Union européenne est une grande histoire à succès. Nombreux sont ceux d'entre vous qui se souviennent encore de la situation qui régnait dans les années 60 et 70 en Grèce, en Espagne, au Portugal et en Irlande. Aujourd'hui, ces pays ont des économies hautement développées, des démocraties stables et des sociétés civiles fortes: ce sont des États de droit. L'idée qu'ils pourraient un jour être de nouveau confrontés à une dictature militaire est absurde et dénuée de fondement. À côté de la performance remarquable réalisée par ces pays, le processus de l'intégration européenne joue un rôle décisif dans ce contexte. L'Irlande, dont nous connaissons tous l'histoire tragique, arrive en deuxième position si l'on considère la richesse individuelle de ses habitants. Une preuve de l'envergure de cette réussite.

Au lendemain de la chute du mur et des barbelés et après l'élimination de la division artificielle de l'Europe due à la guerre froide, sachant bien que le processus de l'intégration européenne ne s'arrêterait pas aux Allemands de l'Est, il était évident que l'idée de l'intégration européenne était condamnée à l'échec si l'on envisageait d'exclure artificiellement les peuples de l'Est, du Centre-est et du Sud-est d'Europe de ce processus d'unification malgré leur désir et leur capacité d'y participer. C'est pourquoi il y a eu ce grand élargissement. Je pense que c'était une étape historique nécessaire et il s'avère un succès grandissant.

Nous pouvons en mesurer l'importance en observant le rôle que l'Union européenne a joué dans la révolution orange. L'action conjointe des présidents polonais et lituanien avec Javier Solana et les autres Européens a été une contribution décisive apportée de l'extérieur pour aider les nouveaux principes à s'imposer, ces principes mêmes sur lesquels est fondée l'Europe et sur lesquels elle continuera de se développer, à savoir le refus des zones d'influence et des revendications hégémoniques ainsi que la réitération du droit à l'autodétermination dans le cadre d'élections libres et justes. Ceci s'avère crucial pour notre sécurité à l'avenir

tout comme pour la coopération avec la Russie qui revêt une importance stratégique.

Nous avons pu voir également les difficultés que nous avons rencontrées à quinze. Le ministre-président Teufel a évoqué le traité de Nice. Ce n'était que la prochaine étape après le traité d'Amsterdam. Déjà lors des négociations de Maastricht, certaines questions étaient restées en suspens. Pour cette raison, on convoqua la conférence intergouvernementale d'Amsterdam pour traiter de ce qu'on appelait les "reliquats". Mais ces reliquats ont constitué l'essentiel de ces négociations. À Nice, d'autres reliquats figuraient à l'ordre du jour. À quinze, nous n'avons pas réussi à trouver de solution. Mais, au sein de la Convention, j'ai fait l'expérience que les jeunes États membres nouveaux-venus se sont habitués très vite au processus européen de recherche de consensus. C'est pourquoi je considère comme une performance remarquable le fait que vingt-cinq États membres aient réussi, en l'espace de six mois seulement et dans le cadre de deux conférences intergouvernementales, à faire ce que les quinze, les vieux Européens, n'avaient pas réussi à faire en trois conférences intergouvernementales, c'est-à-dire à adopter le traité constitutionnel élaboré par la Convention. Cela prouve également que la théorie selon laquelle une Union élargie, plus difficile à gérer certes mais aussi jouant un rôle plus important, doit obligatoirement voir sa capacité d'action réduite, ne se vérifie pas, car l'Union européenne s'est montrée capable d'agir. C'est pourquoi nous avons la chance aujourd'hui de discuter de cette constitution en première lecture.

La première étape a été l'élargissement. Celui-ci a été imposé, et l'on peut s'en réjouir, par la fin de la guerre froide et du conflit est-ouest. Mais cette étape resterait à l'état d'ébauche si nous nous arrêtons au traité de Nice qui constitue la base juridique actuelle. Le ministre-président Teufel a cité les éléments essentiels du point de vue des Länder. Il ne fait aucun doute que nous avons besoin d'une politique étrangère et de sécurité commune. Dans ce contexte, il faut abandonner le système de rotation de la présidence. Au-delà de toute considération de parti, je peux vous dire qu'en ma qualité de ministre des Affaires étrangères, je vois bien au niveau européen que nos partenaires prennent le rôle de l'Union européenne au fond davantage au sérieux que ne le permet la structure actuelle des institutions dans ce domaine de la politique étrangère et de sécurité. Ils veulent que l'Europe agisse de manière fiable car l'Union européenne est en passe de devenir un facteur de puissance à l'échelle internationale, un fait réjouissant. C'est cette vision qui animait les hommes et les femmes fondateurs de l'Union et pour laquelle ils se sont engagés. Ceci se reflète également dans une grande partie du traité constitutionnel.

Nous devons abandonner le système de rotation de la présidence. L'Union doit avoir une représentation constante. Cela peut sembler d'une importance mineure aux yeux des citoyennes et des citoyens. Mais c'est essentiel pour le rôle que l'Union européenne joue dans le monde dans l'intérêt commun des États membres et de leurs citoyennes et citoyens. Nous avons besoin d'un ministre des Affaires étrangères qui, doté d'un service diplomatique européen et en liaison avec les États membres, représente efficacement la politique étrangère et de sécurité européenne. Ces éléments sont essentiels pour permettre à l'Union européenne de faire face à l'avenir. Au lendemain de la visite du président Bush, il est facile de comprendre en l'entendant dire que les Américains souhaitent une Europe forte que nous avons besoin de cette constitution sans laquelle nous ne pourrions pas accomplir la deuxième étape qui s'impose après l'élargissement.

À mon avis, il en est de même pour l'aménagement de l'Union européenne au plan interne. Je pense que le manque d'intérêt si souvent déploré des citoyennes et des citoyens pour l'Europe est dû au fait qu'ils sont sensibles à la question du pouvoir. À l'avenir, le Parlement européen verra ses droits renforcés, ce qui augmentera aussi ses responsabilités. Les citoyennes et les citoyens, qui savent faire la différence entre les trois niveaux, communes, Länder et Fédération, comprendront que le parlement n'est plus compétent pour les clauses générales mais qu'il est doté de compétences concrètes. Je crois que ce n'est pas trop demander que d'expliquer à tous les décisions qui seront prises à l'avenir en Europe. À mon avis, cela engendrera une nouvelle base de légitimation.

Que le président de la Commission européenne soit déjà élu actuellement sur proposition du parlement en tenant compte des décisions à la majorité est un premier pas dans cette direction. J'oserai prédire que l'époque à laquelle les élections européennes ne revêtaient qu'une importance mineure est révolue. Lors des dernières élections déjà, on a enregistré un changement. Je pense que, si cette constitution devient réalité et si ses institutions sont exploitées à fond, les processus démocratiques qui jouent un rôle essentiel pour la

formation de la volonté et l'adhésion des citoyennes et des citoyens prendront beaucoup plus d'importance. Mais ceci vaut également pour le Parlement européen: lui aussi, il devra assumer davantage de responsabilités. C'est la deuxième conséquence logique.

J'aborderai maintenant la question de la transposition de la constitution dans notre pays. Je pense bien sûr que le parlement jouera à l'avenir un rôle plus important. La clause de subsidiarité doit être prise au sérieux. S'il y a désaccord entre nous - j'avoue que j'ai peine aujourd'hui à me trouver en désaccord avec vous, M. Teufel - il porte peut-être sur ce point mais pas sur la mise en œuvre pratique. Chaque gouvernement fédéral sera assez sage non seulement pour garder à l'esprit le problème de la subsidiarité mais aussi pour s'y attaquer au plan politique. Mais donner au gouvernement fédéral un mandat préalable pour les négociations européennes, comme c'est le cas au Danemark, serait à mes yeux pour de multiples raisons - que ce soit l'importance de notre pays, son poids, sa structure fédérale ou sa taille, qui est tout autre - un pas qui limiterait sa capacité d'action au niveau européen, ce qui ne serait pas souhaitable.

Le recours pour violation de la clause de subsidiarité sera organisé au plan national. Voilà ce que nous avons réussi à faire passer. Il faudra à mon avis que les deux chambres adoptent les dispositions nécessaires. Je suis sûr que nous parviendrons à nous mettre d'accord. Cela vaut également pour la réprimande qui nous a été faite concernant la subsidiarité.

En ce qui concerne la passerelle: la position de l'Allemagne a toujours été de vouloir moins de décisions à l'unanimité. Ce n'était pas uniquement la position de la coalition rouge-vert mais aussi notre position à tous. Nous voulons des décisions à la majorité. Dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité, cette Haute Assemblée a été unanime à dire elle aussi que nous souhaitons davantage de décisions à la majorité, ce qui implique l'abandon du veto.

J'en arrive maintenant à la question de l'engagement préalable du gouvernement fédéral dans les négociations. Vous avez parlé à juste titre de la procédure de ratification. Celle-ci se déroule a posteriori, dès aujourd'hui. Le Bundestag ne décide pas au préalable s'il est pour ou contre, il décide aujourd'hui, dans le cadre d'une procédure de ratification à la majorité des deux tiers, s'il accepte ou non. Je trouve judicieuse la proposition contenue dans la constitution qui consiste à soumettre un amendement à la décision des parlements et des deux chambres lorsqu'il s'agit d'un système bicaméral. Mais cela a lieu a posteriori et le gouvernement fédéral n'est pas lié au préalable. Je prie la Haute Assemblée de reconsidérer les conséquences qui résulteraient d'une autre façon de procéder. Cela n'a rien à voir avec les partis qui composent le gouvernement fédéral.

Voilà les points sur lesquels nous aurons à discuter à l'avenir. Je voudrais encore ajouter une chose à propos du conseil législatif que vous avez évoqué à juste titre, M. Teufel: je ne cache pas que j'aurais souhaité sa création. Ce n'est pas manquer au devoir de loyauté et de discrétion d'un membre du gouvernement que de dire que certains collègues avaient envisagé cette question avec un point d'interrogation pour les raisons que vous venez de mentionner. C'est certain: sur ce point, nous n'avions pas la majorité.

Deux États membres étaient pour, tous les autres étaient contre, aussi bien lors de la réunion à quinze que plus tard, à vingt-cinq. Il n'y avait donc aucune chance de l'imposer.

Cela mis à part, cette constitution est une réussite, nous avons mis en parallèle les droits des États membres et le principe de subsidiarité, nous avons le renforcement des droits du Parlement européen et de la Commission et une définition claire des rapports avec le Conseil. Nous avons une procédure claire sur le plan de la législation qui, nous pouvons le dire avec une certaine fierté, est calquée au fond sur la règle de trois à la base de la Loi fondamentale qui prévoit une compétence législative exclusive pour les deux côtés et une compétence législative concurrente. Il y a eu une mise au point et il n'y a plus de clauses d'habilitation générales. Nous avons maintenant les droits fondamentaux européens. Qui l'aurait cru au moment où le mandat fut confié à Roman Herzog d'élaborer la charte des droits fondamentaux, - une initiative lancée d'ailleurs par le gouvernement fédéral et en particulier par le chancelier Schröder, ce qui est valable également pour les autres domaines que je viens d'exposer -, qui aurait cru que la charte des droits fondamentaux serait intégrée dans la constitution européenne et cela en dépit des résistances rencontrées au

niveau européen? À l'époque, je faisais partie de ceux qui auraient pu s'en réjouir mais qui ont fait preuve de scepticisme, connaissant la réalité. Nos craintes ont été réfutées, tant mieux. À la lumière de ce que cette constitution représente pour les citoyennes et les citoyens européens, pour l'intégration des anciens et des nouveaux pays membres, pour l'amélioration du travail des institutions au niveau européen et pour le renforcement de l'intégration des parlements nationaux, qu'il s'agisse de systèmes à une chambre unique ou de systèmes bicaméraux, mais aussi pour l'Union européenne face à l'augmentation de ses responsabilités sur le plan de la politique étrangère et de sécurité, je ne peux que souligner que nous avons besoin de ce traité constitutionnel. Pour cette raison, j'espère que cette Haute Assemblée le ratifiera à une très grande majorité et le plus rapidement possible. En tant que ministre fédéral des Affaires étrangères, en tant qu'Européen, je souhaite que l'un des grands États de l'Union européenne prenne une décision à la fois claire, rapide et juste.

Je vous remercie de votre attention.